
COMMUNIQUE DE PRESSE

Pôle Métropolitain CAP AZUR

Vendredi 9 avril 2021

Projet Alimentaire Territorial – Agriculture durable

Le Pôle Métropolitain Cap AZUR favorise la synergie de ses projets alimentaires territoriaux (P.A.T.) pour le développement d'une stratégie agricole et alimentaire durable et optimisée

Sous l'impulsion de son président David Lisnard, le Pôle Métropolitain Cap AZUR¹ coordonne sa stratégie de développement, sur son bassin de vie, de projets alimentaires territoriaux (P.A.T.) pour renforcer sa politique agricole et alimentaire. Fortes d'un patrimoine environnemental exceptionnel et d'une terre fertile et nourricière, les quatre intercommunalités déploient déjà de nombreuses actions pour favoriser l'installation d'agriculteurs et l'approvisionnement en circuits courts au profit d'une consommation plus locale, biologique et accessible à tous.

Dans la continuité de cette démarche active de soutien au secteur agricole et pour promouvoir le « bien manger », elles se sont toutes engagées dans la construction d'un P.A.T durable. Ainsi, afin de générer des synergies, Cap AZUR met en place une instance de coopération agricole pour répondre, à une échelle adaptée, aux enjeux économiques, environnementaux, sociaux et de santé de son territoire. La finalité est double : structurer la filière agricole et fournir un approvisionnement de proximité tant pour la restauration collective que pour les particuliers.

« Nous portons avec les Présidents des communautés d'agglomération et de communes, regroupés au sein de Cap AZUR, cette ambition, en milieu urbain, de maintenir et de développer des filières agricoles comme composantes économiques structurantes de notre identité et facteurs de lutte contre le réchauffement climatique. Dans ces domaines, les circuits de production, de transformation et de logistique, pour être rentables et efficaces doivent être construits à l'échelle élargie du territoire de Cap AZUR. Par conséquent, nous faisons le choix, pragmatique, d'unir nos forces pour protéger et valoriser notre patrimoine naturel, avec un objectif commun : celui de relocaliser l'agriculture et l'alimentation au sein de nos territoires de manière durable. C'est une démarche pour notre qualité de vie, qui, je n'en doute pas, portera ses fruits. »

David Lisnard, Président de Cap AZUR et maire de Cannes

Jouissant d'une **situation géographique exceptionnelle** entre mer, terre et montagne, le Pôle Métropolitain Cap AZUR bénéficie historiquement d'une **terre fertile et nourricière** propice au développement d'activités agricoles. Les opérateurs de ce territoire ont mené, à cet effet, de **nombreuses politiques volontaristes en matière d'accompagnement des producteurs et d'implantations d'entreprises agricoles sur leurs espaces urbains et périurbains pour développer les circuits courts**.

En outre, ces actions répondent aux fortes attentes de leurs habitants en **matière d'alimentation saine et durable**. Très sensibles à cette question, les consommateurs aspirent à un mode de consommation **plus responsable** en privilégiant **les produits locaux, biologiques** et notamment **respectueux de l'environnement**.

Déploiement de Projets Alimentaires Territoriaux au profit d'une synergie à l'échelle métropolitaine

L'activité agricole constitue un **moteur économique et social éminemment stratégique du territoire**. Pour pérenniser et valoriser cette filière comme vecteur d'attractivité, les membres du Pôle Métropolitain se sont tous **engagés dans un Projet Alimentaire Territorial (P.A.T.)**.

¹ Cap AZUR est une coopération de projets créée en février 2018, regroupant les communautés d'agglomération et de communes de Cannes Lérins, Pays de Grasse, Sophia Antipolis et Alpes d'Azur.

Ainsi, afin de déployer cette stratégie agricole au sein d'un **territoire plus pertinent pour le développement de synergies**, le **Pôle Métropolitain Cap AZUR engage une stratégie de coordination de l'action des opérateurs impliqués au sein des territoires des quatre P.A.T.** Cela permettra d'élargir la réflexion aux territoires environnants dans l'écosystème des flux de production, de vente et de consommation.

Concrètement, cette ambition partagée par les opérateurs de Cap AZUR se traduit par la mise en place d'une **instance de coopération des P.A.T.**, en respectant, comme toujours, **la souveraineté de chacun** pour :

- **développer à l'échelle métropolitaine**, comme les communes et intercommunalités le font déjà, **les circuits courts** ;
- **favoriser la mise en relation entre collectivités plutôt productrices et collectivités plutôt consommatrices** ;
- **accompagner de potentielles mutualisations** (groupements de commandes,...) ;
- **rationaliser la logistique** ;
- **mutualiser les connaissances** des partenaires des filières alimentaires : producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, opérateurs individuels et collectifs, privés et publics ;
- **favoriser les emplois liés à la filière de l'alimentation de proximité** (production, transformation et distribution) **et les formations** pour les personnes qui souhaitent travailler dans cette filière ;
- **optimiser la recherche de subventions** notamment dans le domaine de l'innovation agricole (agritech, etc.) dans le cadre d'une task force de recherches de financements extérieurs, déjà mise en place à l'échelon métropolitain ;
- **développer et inciter l'agriculture en ville, sur les toits, dans les cours, dans les friches urbaines (agriculture hors sol) pour plus d'autonomie alimentaire et pour faire baisser les températures estivales** ;
- **organiser des événements pour mettre en lumière nos agriculteurs** (exemple : « *la fête de l'agriculture* » annuelle et rotative sur nos territoires) ;
- **favoriser toujours plus la réduction des déchets** (compostage des bio-déchets pour enrichissement des sols, etc.) ;
- **sensibiliser et communiquer** sur le « bien manger », choisir son alimentation.

Le Projet Alimentaire territorial (P.A.T.) en quelques lignes

Issu de la **Loi d'Avenir pour l'Agriculture** (n° 2014-1170 du 13 octobre 2014) et déployé dans le cadre du **Programme National pour l'Alimentation** (P.N.A.), le P.A.T. est un outil de mise en œuvre concret et pragmatique d'une **stratégie agricole et alimentaire innovante**. Il est construit en étroite collaboration avec les collectivités, entreprises agricoles, artisans, habitants et les associations pour **relocaliser l'agriculture et l'alimentation durable** au sein des territoires.

Il répond à un triple enjeu :

- **en matière économique** par la consolidation des filières, l'aide à l'installation et au maintien d'agriculteurs, la préservation des espaces agricoles, la création d'emploi et l'autonomie alimentaire en cas de rupture d'approvisionnement due à une crise majeure ;
- **en matière environnementale** par la protection de l'environnement et la préservation des paysages et des ressources en eau et la réduction des flux d'acheminement source de pollution au Co2 ;
- **en matière social et de santé** par l'accessibilité à une alimentation de qualité et l'éducation alimentaire pour tous dès le plus jeune âge, la lutte contre le gaspillage alimentaire et la « *mal bouffe* ».

Annexes

Focus sur les actions agricoles déjà menées au sein du territoire Cap AZUR

Les quatre territoires composant le Pôle métropolitain Cap AZUR sont profondément marqués par l'activité agricole comme peuvent le témoigner les nombreuses actions, de valorisation de leurs espaces naturels et agricoles, engagées depuis ces dernières années.

Ci-dessous, quelques chiffres clés :

Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.) :

- **245 hectares de zones classées agricoles**, soit **2,8%** de la superficie totale de l'agglomération ;
- **11,4% des exploitations** et 5,4% de la production de l'espace du Scot Ouest ;
- des exploitations **d'une grande diversité** (horticulture, maraîchage, arboriculture, aquaculture, viticulture...);
- candidature au P.N.A. en cours.

Des communes engagées :

- **Cannes** : l'aménagement de la **Basse vallée de la Siagne**, initié dès 2010, qui a favorisé **l'installation de 5 agriculteurs**, est composé de **48 ha de zones agricoles**, soit 70 % de la surface totale ; **20 ha d'espaces naturels**, **2 ha d'espaces de loisirs** et de détente, **5 ha dédiés à la pratique sportive**. Installation de 200 ruches en ville, **600 oliviers**, **réalisation de 111 jardins familiaux et 5 jardins partagés...** ;
- **Le Cannet** : 1,6 ha de zone classée agricole, un **marché paysan de produits locaux**, des fêtes locales pour découvrir les produits du terroir et métiers ruraux et d'artisanat ;
- **Mandelieu-la-Napoule** : **167 ha de zone agricole au sein du PLU de 2018**, **2 162 ha de zone naturelle soit 66% du territoire**, **éco-pâturage et programme d'éducation au goût**, mise à disposition de terrains communaux au profit d'exploitants agricoles, réalisation de **jardins familiaux**, promotion des produits du terroir (salons) ;
- **Mougins** : **42 ha de zones classées agricoles**, **36 parcelles de jardins familiaux**, **7 aires de compostage**, partenariat à Table 06, projet de régie agricole.
- **Théoule-sur-Mer** : 23,2 ha de zones classées agricoles, **des fêtes locales de promotion des produits locaux** comme les poissons.

Communauté d'Agglomération Pays de Grasse (C.A.P.G.) :

- **charte de l'Agriculture 2007-2012** ;
- **soutien à la culture des Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales** dans une logique d'intégration verticale dans la filière Parfums Arômes Senteurs Saveurs et d'attractivité (Création de la marque collective Grasse Expertise, indication Géographique « Absolue Pays de Grasse » et labellisation UNESCO et mesures de sauvegardes) ;
- Acquisitions d'équipements communautaires de production agricole et Espaces Tests Agricoles ;
- **lancement d'un P.A.T. en date du 24 mars 2021 labellisé pour 3 ans**. Une subvention de 50 k€ est allouée pour co-financer l'animation du P.A.T.

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (C.A.S.A.) :

- **285 agriculteurs représentant 15,6 % des agriculteurs des Alpes-Maritimes ;**
- **une trentaine d'agriculteurs bio ;**
- **10 % de Surface Agricole Utilisée (S.A.U.) avec 5080 ha incluant les zones pastorales ;**
- **la préservation du foncier agricole avec 1 million d'€ engagés ;**
- soutien aux agriculteurs avec la mise en place d'une démarche innovante avec le dispositif « **espaces-tests agricoles** »
- candidature au P.N.A. en cours.

La Communauté de Communes des Alpes d'Azur (C.C.A.A.) :

- **75,9 km² de S.A.U.** et jusqu'à **383 km² valorisés par le pastoralisme ;**
- activités principales : **pastoralisme, oléiculture, agriculture de montagne diversifiée** (maraichage, apiculture, petit élevage) ;
- **115 exploitations professionnelles ;**
- **événements agricoles nombreux** : foires de Beuil, Guillaumes ou Puget-Théniers ;
- candidature au P.N.A. en cours.